



**CAPA de Recours contre l'appréciation finale de
la valeur professionnelle des professeur-e-s
certifié-e-s. Mercredi 12
/05/2021.**

DECLARATION LIMINAIRE du SNES-FSU

Cette CAPA se tient dans une période de crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an, dans une académie où les taux d'incidence ont été et restent encore particulièrement élevés. Les indicateurs invitent toujours à la prudence et l'inquiétude est grande chez les personnels comme chez les parents après la réouverture des lycées et des collèges il y a dix jours. Déjà, les classes ferment à nouveau les unes après les autres avec l'apparition des nouveaux cas. La gestion de cette crise pose de nombreuses questions, notamment dans l'éducation nationale où son ministre n'écoute pas les personnels et leurs représentant-es ni les médecins et les chercheur-ses, qui ne cessent pourtant pas d'alerter et de faire des propositions depuis un an afin de sécuriser autant que possible les établissements scolaires. Le SNES-FSU est attaché à l'ouverture des établissements scolaires mais pas dans n'importe quelles conditions, ni à n'importe quel prix. Affirmer que les écoles doivent rester ouvertes sans leur donner des cadres précis et nationaux garantissant la sécurité sanitaire, ni leur assurer les moyens d'enseignement qu'exigent aujourd'hui et encore plus demain les besoins éducatifs, c'est bercer l'opinion publique d'intentions louables qui sont, en pratique, intenable et mettent les personnels et les élèves en difficultés. Trop souvent, la communication par voie de presse l'a emporté sur une réelle stratégie sanitaire et éducative efficace. Cette incurie gouvernementale, qui n'est plus à prouver, est insupportable sur bien des sujets.

Sur le plan sanitaire, dans sa communication "tester, alerter, protéger", le ministère oublie toujours de mettre en œuvre les mesures visant à protéger les élèves et les personnels. On peut citer l'absence récurrente de masques chirurgicaux pour les élèves et les personnels dans les établissements ou plus grave encore, l'absence d'un plan de vaccination pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. La politique de tests ou d'autotests dans les établissements est toujours bien floue et en dessous des besoins, avec une organisation qui semble irréalisable. Quant aux détecteurs de CO2 et purificateurs d'air, il aura fallu un an pour que le

ministre daigne évoquer leur utilité mais il ne les impose toujours pas et en renvoie leur éventuelle acquisition aux collectivités locales, c'est irresponsable.

Les établissements ont rouvert mettant en place des demi-jauges en 4^e et en 3^e dont l'organisation est renvoyée au local. Ce fonctionnement est celui des lycées depuis le mois de novembre. Nous ne comprenons pas quels sont les arguments sanitaires qui expliquent que cette organisation ne soit pas généralisée. Jean-Michel Blanquer et le gouvernement prennent le risque de laisser circuler le virus faute de réelle distanciation physique au sein des classes avec des organisations différentes d'un établissement à un autre, ce qui n'est pas sans conséquences sur les apprentissages et représente une rupture d'équité, notamment pour les examens à venir.

Sur le plan pédagogique justement, ce n'est guère plus reluisant. Le gouvernement reste sourd à l'angoisse des élèves, des parents et des enseignant-es qui voient arriver les examens nationaux. Partout en France, les lycéens se mobilisent pour alerter le ministre. Les quelques aménagements prévus ne sauraient répondre à la combinaison de l'égalité de traitement des candidat-es sur le territoire et l'exigence requise d'examens de qualité. Ainsi, le ministère ne tient pas réellement compte de la rupture d'équité persistant dans la préparation des examens : plus que jamais le bac Blanquer est synonyme de bac inégalitaire. L'agenda politique l'emporte sur l'état de préparation des élèves et les conditions de passation de l'examen.

De plus, la rentrée 2021 qui s'annonce, avec ses 86 suppressions d'emplois d'enseignant-es dans l'académie, malgré la hausse des effectifs continue depuis de nombreuses années, ne répondent pas aux enjeux actuels et futurs. Si l'éducation est une priorité, comme ne cesse de le dire Jean Michel Blanquer, il faut lui donner les moyens de réussir ses missions. Or, on voit bien que derrière la communication du ministre, il n'y a que des mots et que celui-ci continue de dérouler son idéologie néfaste pour le service public d'éducation ; même cette pandémie n'aura pas mis fin à sa politique de suppressions de postes engagée depuis son arrivée au ministère : 6695 postes depuis 2017, alors que le nombre d'élèves augmentait de plus de 55 000.

Venons-en à l'ordre du jour de cette CAPA, qui doit examiner les contestations de 14 collègues de leur appréciation finale de la valeur professionnelle. Elle demeure

aujourd'hui la seule instance paritaire encore convoquée depuis la suppression des CAPA. Il ne reste donc aux collègues pour accéder à l'égalité de traitement que la voie de la contestation et du contentieux, ce qui transforme sans aucun doute la relation entre les agents et l'institution, mais aussi avec les services administratifs. Bon nombre de nos collègues ne contestent pas ou plus les injustices dont ils sont victimes, parce qu'ils ne pensent pas possible l'aboutissement positif de leur démarche, ou pire par lassitude de devoir se battre pour faire reconnaître leur « mérite » par une institution qui a bien peu de considération pour ses agents. C'est une relation de confiance qui est brisée par cette mise en cause du paritarisme et cela nourrit largement un état d'esprit de méfiance généralisée. Il est donc important que les résultats de cette CAPA ne contribuent pas à démotiver et à accentuer cette perte de confiance en l'institution et son administration qui se généralise à tout niveau dans la société, alimentée par la politique de ce gouvernement.

La lecture des dossiers souligne le besoin de reconnaissance des collègues qui s'investissent souvent sans compter, au propre comme au figuré, dans leur métier, alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader d'années en années. Cette souffrance des collègues est d'ailleurs perceptible dans certains dossiers. Le Grenelle de l'Éducation avait pour but de tracer des pistes pour une revalorisation de nos métiers, mais au-delà des mots, les propositions concrètes du Ministre tarde encore à voir le jour...

Nous étudions aujourd'hui 6 dossiers concernant le 3e rendez-vous. L'avis final de ce rendez-vous de carrière revêt une importance particulière pour les collègues puisqu'il peut leur faire gagner quelques années pour l'accès à la hors-classe, seul espoir d'obtenir enfin une reconnaissance salariale digne de leur engagement depuis qu'ils ont commencé à enseigner. Les démarches de nos collègues pour contester l'avis final sont profondément ancrées dans la volonté de considération et de prise en compte du travail réel. Nous redisons ici que cette nouvelle évaluation ne doit pas être ressentie comme injuste par les collègues et devenir une source de rancœur et de démobilisation. Ce serait un échec de plus à l'heure où la colère est grande. Or, la plupart expriment, encore cette année, dans leur saisine écrite une incompréhension des éléments retenus par les évaluateurs primaires ; d'autres soulignent le manque de prise en compte de leurs efforts et de leur investissement d'un rendez-vous à l'autre ; enfin certain-es soulignent aussi le

sentiment d'un décalage entre l'appréciation finale et les items ou encore avec l'historique de leurs évaluations passées, alors que rien ne vient fonder objectivement cette dégradation. Beaucoup trop de collègues semblent victimes de ce que les pédagogues appellent la constante macabre, ou pire de petits règlements de compte avec leur hiérarchie locale.

Nous regrettons toujours le fait de ne pas avoir accès aux dossiers administratifs des collègues ayant saisi cette CAPA. Comment croire qu'il soit possible d'étudier objectivement les situations individuelles et que nous puissions ici garantir une égalité de traitement des fonctionnaires sans une lecture approfondie du déroulement de leur carrière ? Nous maintenons que cela nous semble particulièrement indispensable pour l'examen des situations des 3^e rendez-vous, dont l'avis est pérenne et discriminant pour un accès à la hors-classe.

Nous réaffirmons également que les contingents ou quotas de promotions dans la carrière ne doivent pas piloter l'évaluation des enseignant-es. S'il y a plus de 30% de collègues excellent-es, on devrait plutôt s'en réjouir. Que diraient des parents à qui l'on expliquerait que, bien que leurs enfants soient excellents, on va les noter « défavorablement » car il y a déjà trop de bonnes notes ? Les contingents de promotions dans la carrière ne doivent donc pas piloter l'évaluation des enseignant-es, c'est une source d'injustice dans le résultat final du processus du rendez-vous de carrière. C'est bien pour cela que le SNES-FSU revendique toujours la déconnexion totale entre l'avancement et l'évaluation des enseignant-es, avec une carrière accélérée pour tous sur les trois grades. Nous demandons donc que cette CAPA, en se fondant sur des éléments objectifs, corrige les incohérences constatées entre les positionnements sur les items de la grille, les avis des évaluateurs primaires et l'avis final des dossiers étudiés.

Nous vous interrogerons également pour blanchir certaines appréciations littérales faisant mention d'éléments qui ne relèvent manifestement pas de la carrière ou de l'investissement des collègues.

Enfin, nous souhaiterions savoir sur quels critères l'avis rectoral a été accordé lorsque des items ou des appréciations n'ont pas été correctement saisis ou enregistrés par l'administration.

Pour conclure, le faible niveau des salaires des personnels enseignants et d'éducation en France est maintenant reconnu de tou-te-s, y compris dans les

comparaisons à l'international. Lors des confinements successifs, l'investissement des collègues et leur fonction sociale sont apparus comme indispensables auprès des élèves et de leurs familles. Les personnels attendent donc des actes et non plus des paroles en guise de reconnaissance. Le SNES-FSU exige une augmentation générale et rapide des salaires sans contrepartie, et cela doit passer par le dégel immédiat du point d'indice et une revalorisation conséquente du point d'indice pour toute la Fonction publique.